

26/ 10*) Redevances au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau
et pour l'occupation de domaine public

M. HEYDELLET. - Mesdames et Messieurs, l'inspecteur Général de l'Enregistrement et des Domaines m'a adressé la facture relative à diverses redevances pour l'année 1967, savoir:

- occupation de 235 m ² de terrain à Saint-Denis, Place Sarda Garriga	500.-
- concession de 5 sources diverses	700.-
- concession des eaux de la ravine du Bras Pilon	100.-
la Montagne R.N.1 - P.K.8	
- concession des eaux du Grand Bassin du Chaudron ..	100.-
- Ravine du Bourcau Lannay à la côte 648	100.-

Total	1.500.-

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense qui sera imputée:

- au chapitre 026 article 634
 - et au chapitre 032 article 630
- du budget de 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St-Denis le 22 juin 1967
P. L. G. Petit
Le Secrétaire Général
signé J. Duchon